



N° 2026-147

FT

Services Techniques
services.techniques@gond-pontouvre.fr
Tél : 05.45.68.87.67

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE

<i>Permission de voirie - Arrêté de Circulation</i>
--

Travaux d'entretien du stade
Stade municipal de la rue Jean Jaurès

Le Maire de la Commune de GOND-PONTOUVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu la demande du 5 août 2026, de MAIRIE – Avenue du Général de Gaulle

Considérant que pour l'exécution des travaux :

- **Travaux d'entretien du stade - Stade municipal de la rue Jean Jaurès – 16160 Gond-Pontouvre**

et pour assurer la sécurité des usagers et des agents affectés aux travaux, à compter du 6 août 2026, il sera nécessaire d'appliquer les mesures citées dans ce présent arrêté.

ARRETE

Article 1 – Pendant la durée des travaux **6 août 2026 au 22 août 2026**

- Obligation d'afficher ou de détenir sur place le présent arrêté pendant toute la durée de l'intervention
- Stade interdit à toute utilisation pour la réalisation de travaux d'entretien par la commune, à l'exception de l'espace enherbé situé à l'arrière des butts

Article 2 – Les utilisateurs habituels sont prévenus de cette interdiction.

Article 3 -Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Gond-Pontouvre, ainsi qu'aux entrées du stade.

Article 4 -Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 POITIERS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 -Le Maire de Gond-Pontouvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Gond-Pontouvre, le 5 août 2026

Pour le Maire empêché



Michel GOMEZ
1^{er} adjoint

